

ÉTUDE D'IMPLANTATION COMPOSTAGE PARTAGÉ VILLELONGUE DELS MONTS

Adoptez les gestes essentiels
toute l'année

Le geste jardin
au naturel



Ayez le réflexe composteur
et plantez local !



Introduction

La loi Anti-Gaspillage Economie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020 fixe l'échéance de généralisation du tri à la source des biodéchets au 1 janvier 2024.

Dans le but de répondre à l'obligation réglementaire fixée par la loi Anti-Gaspillage Economie Circulaire (AGEC), la Communauté de communes Albères Côte-Vermeille-Illibéris (CC ACVI) met en œuvre une stratégie territoriale de tri à la source des biodéchets. La cohérence et l'efficacité de cette stratégie sont basées sur une hiérarchisation des actions. La priorité est de limiter la production de biodéchets en mettant en place des actions de prévention dans une optique de lutte contre le gaspillage alimentaire. Ensuite vient la gestion des biodéchets qui se décline en deux blocs distincts : le bloc prioritaire portant sur la gestion de proximité au moyen de solutions de compostage et dans un second temps le bloc collecte en porte-à-porte qui ne concerne que certaines zones de la CC ACVI.

Le présent document se concentre sur la gestion de proximité des déchets alimentaires au moyen de solutions de compostage. Il a pour objectif de faire des propositions d'implantation pour des plateformes de compostage partagées sur l'espace public des communes appartenant à la CC ACVI. Les plateformes de compostage ainsi installées viennent en complément des composteurs individuels distribués par la CC ACVI. Elles ont pour objectif d'offrir une solution de compostage aux foyers ne disposant pas d'un jardin tout en favorisant un retour au sol de la matière organique.

Les plateformes de compostage que la CC ACVI propose d'implanter sont fabriquées par l'ESAT Joan Cayrol à Bompas et s'inscrivent dans une logique d'économie circulaire en créant des emplois d'insertion et en permettant de valoriser les biodéchets de manière vertueuse.

L'étude d'implantation présentée en suivant est organisée comme suit :

- Partie 1 : Plan de la commune
- Partie 2 : Propositions d'emplacements pour des plateformes de compostage
- Partie 3 : Etat des lieux de la distribution de composteurs individuels



Image 1: Plateforme de compostage partagé fabriquée par l'ESAT Joan Cayrol

Plan de la commune



Propositions d'emplacements pour des plateformes de compostage

Point 1 : Parking Place de la République



Coordonnées GPS : Latitude: 42°31'32.71"N
Longitude: 2°54'9.64"E

Aménagement nécessaire : non

Point 2 : Stade



Coordonnées GPS : Latitude: 42°31'37.92"N
Longitude: 2°54'11.12"E

Aménagement nécessaire : non

Point 3 : A côté des colonnes carrer de la posta



Coordonnées GPS : Latitude: 42°31'34.45"N
Longitude: 2°54'10.80"E

Aménagement nécessaire : non

Point 4 : Carrer de la Sardane



Coordonnées GPS : Latitude: 42°31'53.22"N
Longitude: 2°54'02.17"E

Aménagement nécessaire : non

Point 5 : Carrer de Puig Tarrous



Coordonnées GPS : Latitude: 42°31'26.90"N
Longitude: 2°54'26.15"E

Aménagement nécessaire : non

Historique des composteurs individuels distribués pour Villelongue-dels-Monts

Données mises à jour le 19/01/26

Tableau 1 : Nombre de composteurs individuels distribués

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Villelongue	16	63	60	25	38	5	5	11	10	16	37	17	11	41

Pour rappel les composteurs individuels sont distribués gratuitement sur rdv au siège de la CC ACVI. Les usagers doivent contacter l'accueil de la CC ACVI (04 68 80 63 77) pour être inscrits sur la liste d'attente.

Le taux d'équipement des maisons individuelles est de 44%. La moyenne du territoire de la CC ACVI étant de 27%.

